



REGLEMENTS VTT 2019

COUPE DE NORMANDIE VTT XCO 2019

SOMMAIRE

COUPE DE NORMANDIE VTT XCO 2018

- 1 - DEFINITION
- 2 - PARTICIPATION
- 3 - CLASSE
- 4 - CATEGORIES
- 5 - CIRCUIT
- 6 - ENGAGEMENTS
- 7 - MARQUES DE COURSE ET ATTRIBUTION DES NUMEROS
- 8 - ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF
- 9 - MATERIELS ET VERIFICATIONS TECHNIQUES
- 10 - EQUIPEMENT
- 11 - ZONE DE DEPART
- 12 - ZONE D'ARRIVEE
- 13 - ORDRE ET HEURES DE DEPART
- 14 - REPARATION ET ASSISTANCE
- 15 - RAVITAILLEMENT
- 16 - CLASSEMENTS
- 17 - BAREME DE POINTS
- 18 - TITRES ET RECOMPENSES
- 19 - RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES
- 20 - PENALITES
- 21 - RECLAMATIONS
- 22 - DIVERS
- 23 - GRILLE DE PRIX
- 24 - LE COLLEGE DES COMMISSAIRES ET TECHNICIENS DE LA CRVTT

1 – DEFINITION

1.1– La Fédération Française de Cyclisme et la Commission régionale de VTT de Normandie, met en compétition la Coupe de Normandie VTT Cross-country.

1.2– Tout compétiteur qui prend part à cette épreuve est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3– La seule autorité compétente sera celle du Collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2 – PARTICIPATION

2.1– La Coupe est ouverte exclusivement à tous les licenciés F.F.C.

2.2– Pilotes admis : les licenciés FFC dont les licences accueil munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, de moins de 1 an à la date de l'élaboration.

2.3– Sont exclus de la Coupe les non licenciés et les licenciés d'autres fédérations.

2.4– Possibilité de prendre une carte à la journée (8euros) pour participer à la manche de coupe de Normandie, sans rentrer dans le classement général de la coupe.

3 – CLASSE

Tous les coureurs hommes de série 1, 2, 3, Départementaux ou pass' cyclisme disputeront la Coupe de Normandie en classe homme.

4– CATEGORIES

4.1- – Les catégories sont les suivantes :

- **Cadets**..... 15 – 16 ans..... : **année 2003-2004**
- **Cadettes** 15 – 16 ans..... : **année 2003-2004**
- **Juniors H**..... 17 – 18 ans..... : **année 2001-2002**
- **Juniors D** 17 – 18 ans..... : **année 2001-2002**
- **Espoirs H** 19 – 22 ans..... : **année 2000-99-98-97**
- **Espoirs D**..... 19 – 22 ans..... : **année 2000-99-98-97**
- **Seniors**..... 23 – 29 ans..... : **année 96 à 90**
- **Dames**..... 23 ans et + : **année 96 et avant**
- **Masters 30**..... 30 à 39 ans : **année 89 à 80**
- **Masters 40**..... 40 à 49 ans : **année 79 à 70**
- **Masters 50**..... 50 ans et + : **année 69 et avant**
- **Tandems**..... 17 ans et + : **année 2002 et avant.**

Libre aux organisateurs de récompenser les + 60 ans sur chaque manche uniquement.

4.2– Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4.3– Les coureurs masters de 1ère et 2ème catégories VTT courent dans la catégorie homme. Pour les masters de 1ère ou 2ème catégorie dans une autre discipline que le VTT, prendront part aux courses dans leur catégorie d'âge.

5 – CIRCUIT

5.1 – caractéristiques :

Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités physiques et techniques des participants.

5.1.1. Il est souhaitable que les parcours représentent environ 15 à 20 mn au tour. Le circuit devra être homologué par le Conseiller Technique sportif, le délégué des circuits et fera l'objet d'une reconnaissance par la CRVTT.

5.1.2 L'organisateur devra prévoir des échappatoires pénalisant en temps sur certaines parties du circuit, dans le but que nos circuits restent techniques mais accessibles à tous.

Interdiction pour un coureur de prendre un passage technique à pied lorsqu'une échappatoire est mise en place (une sanction en temps de course sera appliquée à l'appréciation du collège des arbitres)

5.2 – Contrôle de passages :

5.2.1. Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours. Le Collège des arbitres vérifiera les pointages ainsi réalisés.

5.2.2. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

5.2.3. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

5.2.4. Le coureur est seul responsable de son parcours.

5.2.5. La reconnaissance du parcours est interdite durant les épreuves de jeunes.

Tout concurrent pris sera rétrogradé en fond de grille au départ de son épreuve. En cas de contestation il sera mis hors course.

5.3 – Temps de course :

5.3.1. Le temps de course du premier des coureurs de la série, senior, espoir homme, espoir dame, junior homme, tandem, dame, master 30, master 40 et masters 50et +, doit se situer dans une fourchette de temps de course de :

Minimum : 1 h 30 Maximum : 1 h 40

5.3.2. Le temps de course du premier coureur des catégories cadets, cadettes, et juniors dames doit se situer dans une fourchette de temps de course de :

Minimum : 0 h 55 Maximum : 1 h 10

5.4 – Balisage :

5.4.1 Baliser le circuit avec des matériaux NON dangereux (les Piquets en fer même protégés sont interdits).

Le circuit devra être balisé de façon claire : flèches, croix, rubalise...

6– ENGAGEMENTS

6.1 – Les droits d'engagements sont fixés à :

Tarifs de la FFC en vigueur

- Engagements sur place : + 5 €

CRVTT Normandie –Règlements Coupe de Normandie XCO 2019 - 4-

6.2 – Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

6.3 – Les engagements se feront par web sur le site du comité.

Au plus tard, le jeudi précédant l'épreuve.

6.4 – Tout concurrent inscrit sur place, se positionnera en dernière ligne.

6.5 - Les pilotes engagés dans les règles ne pourront pour quelque raison que ce soit être substitués par d'autres s'ils sont absents.

7 – MARQUES DE COURSE ET ATTRIBUTION DES NUMEROS

7.1 - Pour la première manche, les numéros de course seront attribués en fonction du classement général de l'année 2018.

- Pour les autres épreuves, les numéros seront attribués en fonction du classement général en cours et chaque leader portera une plaque d'identification de couleur rouge.

- En cas d'égalité de points sur le classement général provisoire, la plaque de leader sera attribuée au coureur qui aura obtenu le meilleur résultat lors de la dernière manche.

7.2 - La CRVTT fournira un jeu de plaque de cadre, et les clubs organisateurs devront en priorité utiliser celui-ci.

7.3 - Les concurrents devront obligatoirement porter de façon très visible les dossards, autocollants et les plaques portant les logos des partenaires de l'épreuve du jour et/ou du Comité Régional de Normandie.

7.4 - Attribution des numéros par catégorie :

* senior homme,	de 1 à 80	(plaque blanche avec numéro noir)
* senior dame,	de 81 à 100	(plaque blanche avec numéro rose)
* espoir homme,	de 101 à 180	(plaque jaune avec numéro noir)
* espoir dame,	de 181 à 200	(plaque jaune avec numéro rose)
* junior homme,	de 201 à 280	(plaque verte avec numéro noir)
* junior dame,	de 281 à 300	(plaque verte avec numéro rose)
* cadet,	de 301 à 380	(plaque bleu avec numéro noir)
* cadette,	de 381 à 400	(plaque bleu avec numéro rose)
* master 30 ans,	de 401 à 430	(plaque orange avec numéro noir)
* master 40 ans,	de 431 à 460	(plaque violette avec numéro noir)
* master 50 ans,	de 461 à 500	(plaque grise avec numéro noir)
* tandem,	de 501 à 510	(plaque marron avec numéro noir)

8 – ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

8.1 – L'Organisateur devra prévoir un local pour la remise des plaques.

8.2 – L'accueil, l'inscription et le contrôle des concurrents se dérouleront pour toutes les catégories jusqu'à une heure avant les différents départs.

8.3 – Le concurrent devra être régulièrement engagé (voir article 6) et se présentera au contrôle avec sa licence. En contrepartie, l'organisateur lui remettra sa plaque.

8.4 – Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé lorsqu'il aura signé la feuille d'émargements.

8.5 - A chaque épreuve, le classement général provisoire sera affiché auprès de la table des inscriptions.

9 – MATERIELS ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

9.1 – Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur.

9.2 – Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité des matériels qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien.

9.3 – Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité des protections qu'ils utilisent.

9.4 – La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est un emplacement réservé aux partenaires officiels de l'épreuve à l'exclusion de tout autre partenaire, et doit être conservée dans sa configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus de départ ou des pénalités à l'arrivée.

9.5 – Tout changement de vélo pendant l'épreuve est interdit.

9.6 – Tout matériel de réparation, outillage devra être déposé dans la zone de réparation avant le départ. L'entrée et la sortie de cette zone seront matérialisées par un panneau. Un badge d'accréditation pour l'entrée en zone sera remis à un responsable du club obligatoirement licencié au contrôle administratif, et fourni par la CRVTT. Aucune personne ou animal autre que les personnes accréditées n'est autorisé en zone, ainsi que les chaises.

9.7 – Les VTT à assistance motrice électrique sont interdits.

10 – EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée est obligatoire toute la durée de l'épreuve et à partir de l'échauffement sous peine de refus de départ.

Le port du maillot de club est obligatoire pour tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou de l'UCI pour l'année en cours. Le port du cuissard est libre.

Le pilote qui ne respectera pas les dispositions sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur et conformément à l'article 9.2 de la réglementation fédérale.

11 – ZONE DE DEPART

11.1 – Prévoir une zone suffisamment large (minimum 8 pilotes par ligne).

11.2 – L'accès aux lignes 15 minutes avant le départ, s'effectue par les portes latérales correspondant aux positions respectives des pilotes sur la ligne de départ.

11.3 – Les lignes doivent être espacées de 2,50 m

11.4 – Les lignes doivent être matérialisées au sol : (peinture biodégradable, poudre, à l'exclusion de rubalise).

12 – ZONE D'ARRIVEE

12.1 – Un « entonnoir » d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser le passage que d'un seul concurrent.

12.2 – Les concurrents sont considérés en course jusqu'à la sortie de ce passage.

13 – ORDRE ET HEURES DE DEPART

13.1. 0 – Les plaques sont obligatoires pour les reconnaissances du parcours.

- La remise des plaques se fera à partir de 9h00 pour toutes les catégories.
- Les reconnaissances pour les pilotes du scratch se feront après l'arrivée du premier cadet.
- Les reconnaissances pour les pilotes cadets, cadettes et juniors dames se feront après l'arrivée du premier minime.

La prise du circuit se fera après la ligne d'arrivée.

13.1-1 TRJV.

Reconnaisances encadrées de **9h15 à 9h45** exclusivement.

Tout manquement à cette règle entrainera une disqualification du ou des pilotes.

LES DEPARTS

- Benjamins : **10h00**

- Pupilles : **10h01**

- Minimes : **10h45**

Remise des récompenses du TRJV à 12h00 sur site.

13.1-2 - COUPE DE NORMANDIE

- Cadets, Cadettes, Junior Dame : **13h00**

- Seniors, Espoirs homme, Espoir dame, Dames, Masters 30-39, Master 40-49, Master 50+, Juniors Homme, Tandems: **14h30**

13.2 – Le placement de la 1ère épreuve se fera en fonction des résultats de la Coupe de Normandie de l'année précédente. Puis du classement général en cours sur les autres manches.

13.3 – Les filles seront intercalées sur chaque ligne avec les garçons et en fonction du classement provisoire féminin. (ex : 1^{ère} fille en première ligne, 2^{ème} fille en deuxième ligne, etc. ...)

13.4 – Les coureurs vainqueurs de leur catégorie en 2018, seront placés en première ligne.

13.5 – Les coureurs qui possèdent des points UCI seront intégrés sur la troisième ligne au maximum (en fonction du nombre de pilotes sur les lignes).

Ils devront en faire la demande auprès du président de la CRVTT avant le jeudi précédant l'épreuve.

13.6 – Les coureurs inscrits sur place seront situés en fin de grille.

13.7 – Sur la grille de départ, et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver un pied à terre et ne pas se tenir aux barrières.

13.8 – Le non-respect de sa ligne de départ entraînera une sanction immédiate du coureur : rétrogradation en dernière ligne la première fois, puis mise hors course en cas de deuxième refus.

14 – REPARATION ET ASSISTANCE

14.1 – Aucun engin suiveur n'est autorisé, autre que ceux de l'organisation.

14.2 – Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps

14.3 – L'assistance technique en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exclusion du cadre et de la fourche (art. 9.5).

14.4 – L'assistance technique se fera seulement dans la ou les zones techniques où le matériel aura été déposé (art. 9.6).

14.5 – Les réparations peuvent être faites par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un mécanicien accrédité, dans la zone prévue.

14.6 – En plus de l'assistance technique dans les zones, l'assistance est autorisée en dehors des zones seulement entre coureurs d'un même club toujours en course, et de même catégorie.

14.7 – L'utilisation de liaison radio, oreillette, caméra ou téléphone portable est interdite.

15 – RAVITAILLEMENT

15.1 – Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur tout le parcours en plus des stands de ravitaillement officiels mis en place par l'organisation.

15.2 – Le passeur de bidon devra être arrêté sous peine de mise hors course du coureur.

15.3 – Le club organisateur devra prévoir un emplacement (au sol) afin de recueillir les déchets des coureurs (tubes, barres de fruit, etc....).

16 – CLASSEMENTS

16.1 – *Lors de chaque épreuve, seront établis les classements suivants :*

- * Un classement scratch Hommes : Séniors, Espoirs et Masters 30
- * Un classement Dames
- * Un classement Seniors
- * Un classement Espoirs H
- * Un classement Masters 30
- * Un classement Masters 40
- * Un classement Master 50
- * Un classement Juniors H
- * Un classement Juniors D
- * Un classement Cadets
- * Un classement Cadettes
- * Un classement Tandems
- * Un classement par club (récompenses à l'issue de la finale).

16.2 – Les classements seront affichés par le Secrétaire de course, après signature du juge à l'arrivée avec mention de l'heure d'affichage.

16.3. A – Classement général de la Coupe de Normandie :

Pour le classement général de la Coupe de Normandie, seront retenus toutes les manches moins une manche appelée « joker » à condition qu'au moins un minimum de 4 manches soient organisées. (On entend par « joker » le plus mauvais résultat ou une absence).

16.3. B – Manche finale

Tous licenciés FFC participant à au moins une manche, figurera dans le classement général en cours et au final de la Coupe de Normandie.

16.3. C – Procédure particulière du classement de la coupe de Normandie :

Tout pilote sélectionné en Equipe de France dans la discipline VTT, ou qui participe à une manche de coupe de France (trial, xco) et sur présentation de sa convocation, se verra attribuer les points de la 5ème place (de sa catégorie et au scratch) sur la manche concernée de la coupe de Normandie.

16.4 – Pour ce qui concerne la catégorie tandem, seuls les équipages constitués des mêmes coureurs sur chaque manche seront classés au classement général.

16.5 – Les classements scratches du jour, serviront à l'attribution des primes remisent lors de la finale de la coupe de Normandie.

16.6 – Les classements par catégorie serviront à l'attribution des points du classement général en cours et final, ainsi qu'aux récompenses spécifiques de la manche.

16.7 – Un classement général de la coupe de Normandie sera établi.

16.8 - A chaque fin d'épreuve, le club organisateur enverra à **monsieur PIOLINE JEROME (j.pioline@aunayvtt.fr)** ainsi qu'à **monsieur SCHROTZENBERGER OLIVIER (schrotzenberger.sandra@orange.fr)**, les classements de chaque catégorie afin de pouvoir réaliser les classements généraux.

16.9 – Chaque club organisateur devra se servir du fichier fourni par le comité pour réaliser les classements des compétitions.

16.10 – chaque club organisateur, devra prévoir l'accueil des arbitres officiels.

17 – BAREME DE POINTS

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS PAR MANCHE

Les barèmes d'attributions des points sont selon les tableaux ci-après. Les points sont attribués par manche. Pour le classement général de la Coupe de Normandie, il sera retenu la totalité des résultats des courses réellement organisées, en tenant compte de l'article (Art. 16.3.A). En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de 1er, de 2ème etc., et en dernier ressort, il sera tenu compte de la place obtenue lors de la manche finale.

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	300	26	214	51	164	76	114	101	64
2	290	27	212	52	162	77	112	102	62
3	281	28	210	53	160	78	110	103	60
4	273	29	208	54	158	79	108	104	58
5	266	30	206	55	156	80	106	105	56
6	260	31	204	56	154	81	104	106	54
7	255	32	202	57	152	82	102	107	52
8	251	33	200	58	150	83	100	108	50
9	248	34	198	59	148	84	98	109	48
10	246	35	196	60	146	85	96	110	46
11	244	36	194	61	144	86	94	111	44
12	242	37	192	62	142	87	92	112	42
13	240	38	190	63	140	88	90	113	40
14	238	39	188	64	138	89	88	114	38
15	236	40	186	65	136	90	86	115	36
16	234	41	184	66	134	91	84	116	34
17	232	42	182	67	132	92	82	117	32
18	230	43	180	68	130	93	80	118	30
19	228	44	178	69	128	94	78	119	28
20	226	45	176	70	126	95	76	120	26
21	224	46	174	71	124	96	74	121	24
22	222	47	172	72	122	97	72	122	22
23	220	48	170	73	120	98	70	123	20
24	218	49	168	74	118	99	68	124	18
25	216	50	166	75	116	100	66	125	16

18 – TITRES ET RECOMPENSES

Les titres décernés à l'issue de la Coupe de Normandie seront remis lors de l'assemblée générale du Comité régional de Normandie, sous condition de 5 classés dans les catégories Hommes et 3 dans les catégories Dames.

- Au vainqueur Scratch Hommes : Séniors, Espoirs et Masters 30
 - Au vainqueur Dames
 - Au vainqueur de la catégorie Séniors
 - Au vainqueur de la catégorie Espoirs H
 - Au vainqueur de la catégorie Masters 30
 - Au vainqueur de la catégorie Masters 40
 - Au vainqueur de la catégorie Masters 50+
 - Au vainqueur de la catégorie Juniors H
 - Au vainqueur de la catégorie Juniors D
 - Au vainqueur de la catégorie Cadets
 - Au vainqueur de la catégorie Cadettes
 - Au vainqueur de la catégorie Tandems
- Au vainqueur par club : sera pris en compte les deux meilleurs résultats dans chaque catégorie.

En cas d'absence dans une ou plusieurs catégories, sera retenu le nombre de pilotes classés sur l'épreuve + 1 ; +2. Ex : 15 pilotes classés + 1 et + 2 (si besoin) = 16 ou 18 sur la catégorie concernée (calcul sur le même principe qu'au TRJV pour le classement club).

Les vainqueurs (individuels) recevront un maillot de vainqueur de la coupe de Normandie.

19 – RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

19.1 – Chaque épreuve comptant pour la Coupe de Normandie, sera dotée par les organisateurs de coupes, lots.

A chaque épreuve, l'organisateur versera les primes suivant le tableau ci-dessous :

catégorie	1er	2ème	3ème
Senior homme	20	15	10
Senior/espoir dame	20	15	10
Espoir homme	20	15	10
Junior homme	20	15	10
Junior dame	15	10	5
cadet	20	15	10
cadette	15	10	5
Master 30 ans	15	10	5
Master 40 ans	10	7	5
Master 50 ans	10	7	5
tandem	10	7	5

19.2 – Le port du maillot ou la tenue représentant le club est obligatoire sur le podium, y compris pour les podiums du classement général.

19.3 – La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire.

Celle-ci sera faite 10mn après l'arrivée de la course en cours .En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et sera rétrogradé à la 4ème place (sauf en cas de force majeure et après avoir prévenu le président de la CRVTT).

19.4 – Les compétiteurs pouvant prétendre à un podium au classement final de la coupe, doivent être présents lors de la finale de la coupe de Normandie.

19.5 – Le motif « cas de force majeure » pour la dernière épreuve devra être justifié et transmis au président de la CRVTT avant le jour de l'épreuve.

20– PENALITES

*Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre et dossard ou plaque derrière les gaines :	Refus de départ.
*Extrémités du guidon non bouchées :	Refus de départ.
*Défaut de casque à coque rigide ou jugulaire non bouclée :	Refus de départ.
*Assistance matérielle différente de celle prévue:	Mise hors course.
*Absence sur un contrôle de passage :	Mise hors course.
*Non-respect du parcours :	Mise hors course.
*Refus de passage par un concurrent rattrapé :	Pénalités en temps.
« Le collègue devra juger de la nature de la gêne et prendre les décisions nécessaire si la gêne était volontaire au profit d'un coéquipier. La mise hors course du coéquipier pouvant être prononcée. »	
*Circulation en sens inverse :	Mise hors course.
*Franchissement de la ligne d'arrivée en sens inverse :	Mise hors course.
*Non-respect de la grille de départ avant le départ :	
Départ en dernière ligne, si contestation	Mise hors course.
*Jet de déchets (papiers, tubes, chambre à air, Etc.)	
Sur le parcours, les zones de départ et d'arrivée :	Mise hors course.
*Non-respect des consignes des commissaires :	Mise hors course.
*Non-respect du port des équipements Au départ :	refus de départ
à l'arrivée	Mise hors course.

21– RECLAMATIONS

21.1 – Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents, doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 10 minutes après son arrivée.

21.2 – Les réclamations concernant les résultats doivent être déposées dans un délai de 10 minutes après l'affichage des résultats.

21.3 – Le Collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le Collège des Commissaires. Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée par le ou les coureurs.

22 – DIVERS

22.1 – L'organisateur devra concevoir un dossier technique qu'il transmettra au moins 2 mois avant son épreuve au président de la CRVTT (double du dossier préfectoral).

22.2 – L'organisateur devra mettre une personne administrative à disposition de la CRVTT. Il est souhaitable que le montant des engagements soit identique à ceux de la coupe pour toutes les épreuves de VTT en Normandie (à l'exception du Championnat de Normandie).

23 – GRILLE DE PRIX DU CLASSEMENT GENERAL

Pour bénéficier des primes, les pilotes devront prendre le départ de 5 manches sur 7 au minimum. La présence est obligatoire pour percevoir les récompenses lors de la cérémonie marquant le classement général final.

La CRVTT, prévoira de récompenser les classements généraux le jour de la date définie par celle-ci et en fonction de la grille ci-dessous :

catégorie	1er	2ème	3ème
Vainqueur scratch	50	/	/
Senior homme	40	30	20
Senior/espoir dame	40	30	20
Espoir homme	40	30	20
Junior homme	40	30	20
Junior dame	30	20	10
cadet	40	30	20
cadette	30	20	10
Master 30 ans	30	20	10
Master 40 ans	20	15	10
Master 50 ans	20	15	10
tandem	20	15	10

Pour le classement club, la présence du Président est obligatoire (en cas d'impossibilité de ce dernier, un courrier ou mail devra être adressé au président de la CRVTT, sur lequel devra être indiqué le nom du représentant du club. Ce dernier devra être obligatoirement licencié).

24 – LE COLLEGE DES ARBITRES ET LES TECHNICIENS DE LA CRVTT :

24-01 – Le responsable des arbitres de la CRVTT désignera « le collège des arbitres» sur l'épreuve.

24-02 - Seul le collège des arbitres est habilité à apporter des modifications au présent règlement en fonction des conditions climatiques ou des circonstances de courses exceptionnelles

24-03 : Frais d'arbitrage: Les frais de vacation sont pris en charge par les clubs organisateurs. Ils seront de 35 euros pour chaque arbitre. Les frais de déplacements sont pris en charge par le comité de Normandie (0.25 euros du km + les péages routiers)

24-04 : nombre d'arbitre :

- Au moins deux arbitres seront nommés pour le bon déroulement de l'épreuve (sous réserve des disponibilités de ceux-ci).